

Réception de M. Jean-François Blanchet

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie,
Mesdames et Messieurs,

Les paroles chaleureuses par lesquelles, Monsieur le Président, vous me faites l'honneur de m'accueillir au sein de l'Académie, m'ont profondément ému et éveillent en moi un sentiment de grande reconnaissance. Vos propos devraient me faire rougir mais ils me font en réalité pâlir, tant les marches sont encore hautes à gravir pour contribuer utilement à vos travaux.

Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à ma Marraine, Madame Christiane Lassalle et à mes deux Parrains, Messieurs Alain Aventurier et Pierre Mutin, ainsi qu'au Président Monsieur Bernard Simon, qui ont bienveillamment éclairé le chemin qui mène jusqu'à vous et guidé mes premiers pas.

J'y associe tous les maîtres à penser qui ont éveillé mon esprit ainsi que celles et ceux qui m'ont généreusement enseigné les humanités et appris la vie, tout proche de moi, mes parents Gérard et Simone, mon épouse Anne Emmanuelle et sa mère Marie-Thérèse, ainsi que nos enfants Florian, Guillaume et Morgane. Que chacun en soit remercié et honoré pour la part qui lui revient dans cette réception, une forme d'entrée en nom collectif et filiation partagée dans votre institution.

Dans cette belle maison de fabrique de la mémoire vivante, chaque commencement est solennel, encadré par le rituel de la réception, comme pour mieux souligner la permanence de sa mission, sans querelle d'anciens et de modernes.

Comme vous, je l'imagine, j'ai ressenti ce frissonnant moment de mise en abîme face à l'écriture du discours de réception, premier vestibule avant de franchir la porte de l'institution, une manière de commencer à penser en académicien avant ce jour. La singularité dont je témoigne devant vous aujourd'hui n'est certainement pas celle de mes compétences, c'est plus sûrement ma profonde émotion, cette faille intime dans la cuirasse par laquelle passe la lumière pour nous inspirer et mieux nous réunir, nous apprivoiser, nous accorder.

Si l'origine de l'Académie tient à ses lettres patentes, sa raison d'être aujourd'hui repose sur la nécessité de poursuivre le récit du patrimoine local à une heure où la mondialisation brouille les échelles de temps et d'espace. Par la volonté de mettre l'instant et le global à distance, l'Académie s'accomplit en distinguant plus finement le grain de la peau du temps sur les œuvres réalisées, pour finalement discerner ce qui va s'inscrire dans le grand discours de notre patrimoine commun. Nous sommes ainsi convoqués à transmettre des connaissances et du sens, confiant la responsabilité aux générations futures d'y revenir, de les reconsidérer, comme d'autres l'ont fait avant nous en corrigeant les effets déformants du miroir du temps.

L'Académie se perpétue ainsi en conservant son cadre originel, en maintenant ses règles tricentennaires, tout en s'enrichissant des différences de ses membres. Elle apporte une infinité de colorations avec le grand nuancier de leurs connaissances dans lequel elle puise son œuvre de transmission. L'académicien se place au service de la mémoire collective, en participant au tissage de sens, pour procurer de la matière à penser aux générations à venir.

Votre institution trouve une place de premier plan dans les sociétés savantes, mêlant sciences et lettres, dans leur acception la plus large, et entr'ouvrant la porte à d'autres disciplines plus opératives comme les sciences de l'ingénieur, j'y reviendrai plus loin dans mon propos. Vos travaux participent grandement à la réputation de la cité. Si la romanité en constitue le socle fondateur, avec la Colonia Nemausensis Augusta, célébrée par notre tout récent musée de la Romanité, nous retrouvons aussi

toute une sédimentation d'apports d'avant les romains, puis toutes les richesses déposées au fil des temps par les générations jusqu'à nos jours. Vos travaux apportent autant de mises en perspective qui procurent intelligence et enrichissement d'esprit pour qui prend le temps de lire les remarquables mémoires soigneusement répertoriées, une invitation à voyager avec les figures tutélaires de notre territoire.

Ici, l'Académie construit son œuvre en se détachant des autres cadres de production de la mémoire, en offrant le fruit d'un travail minutieux, sans l'influence de l'effet de mode, en offrant la plus belle des générosités, celle d'organiser et de transmettre la connaissance.

L'honneur que vous me faites aujourd'hui en m'accueillant parmi vous, est en même temps une grande responsabilité. Il m'oblige à poursuivre les travaux de ceux qui nous ont précédés, de prendre ma part à l'œuvre commune dont nous aurons à répondre devant les nouvelles générations, pour que nous soyons dignes des éloges de ceux, non encore connus, qui viendront à leur tour prendre place à l'Académie.

N'étant pas de formation littéraire, je m'efforcerai de pallier cette insuffisance en soumettant le plus clairement possible à votre indulgente attention le fruit de ma pratique dans mon sujet de prédilection, l'aménagement du territoire, qui structure la majeure partie de mon exercice professionnel, et dont je témoignerai dans la dernière partie de mon discours.

En prenant place auprès de vous, sur le siège occupé naguère par Georges Sapède et, avant lui par le docteur Jean Paradis, et avant lui encore, par le peintre Henri Pertus, j'ai le sentiment de m'inscrire dans le fil de mémoire et d'humanisme qui s'est solidement tissé depuis 1682. Les travaux des académiciens s'inscrivent dans le temps long, non seulement pour discerner ce qui doit être dit et écrit, mais aussi parce que le temps, à la manière de l'eau forte, dissout l'accessoire pour ne retenir que l'essentiel d'une époque.

En ce salon où le temps paraît se dénouer de son humaine impatience, pour citer notre secrétaire perpétuel, j'ai ainsi l'honneur et le plaisir d'être invité à prononcer l'éloge de Georges Sapède. Sa personnalité et son talent ont été si reconnus au sein de notre Compagnie, que vous comprendrez que je sois particulièrement ému de lui rendre hommage.

En effet, par l'éloge de notre prédécesseur, l'institution rappelle que l'important n'est pas celui qui est reçu, mais plutôt le fil qui relie les académiciens dans le temps. J'y prends part aujourd'hui en joignant mes mains à celles de mon prédécesseur par la force de l'éloge, et en remontant ainsi symboliquement jusqu'au tout premier jour où cette institution s'est réunie et a accueilli ses membres fondateurs. N'ayant pas connu personnellement mon prédécesseur, j'ai sollicité, notre secrétaire perpétuel - qui a accepté de m'accompagner - pour éclairer le parcours de Georges Sapède et me permettre ainsi de tracer son éloge.

Lors de son discours de bienvenue, le 11 avril 1986, le président Jean Lauret s'exprimait en ces termes, en accueillant Georges Sapède, je cite : l'Académie « *aime accueillir celui qui a grandi près de l'amphithéâtre et non loin de la source ; qui a exercé une profession honorable dans ses murs. Ainsi quelques aimables juristes, quelques « bons docteurs », quelques doctes enseignants, auxquels se joignent quelques pieux ecclésiastiques en forment l'ossature.*

Georges Sapède, vous ne répondez pas à ces critères et vous venez cependant d'être choisi et élu à l'unanimité par les académiciens nîmois. »

En effet, Georges Sapède est né à Salindres, le 21 mai 1920, où il passe sa prime enfance. Après des études secondaires à Montpellier à l'Enclos Saint-François, il conjugue les disciplines en obtenant le baccalauréat de Lettres (latin-grec) et de Mathématiques élémentaires.

Sur les traces de son père, ingénieur à la Compagnie Péchiney, Georges Sapède s'inscrit à la Faculté des Sciences, puis intègre l'École nationale supérieure de Chimie.

A vingt-deux ans, il est licencié en Sciences, ingénieur et marié.

Après un début de carrière dans l'usine de son père à Salindres, il rejoint le site Pechiney de Gardanne. Il en profite pour poursuivre ses études de Droit avec l'obtention d'une licence à la Faculté d'Aix-en-Provence.

Tenté par le barreau, il restera fidèle à sa formation initiale d'ingénieur en exerçant diverses responsabilités dans des fonctions de recherche, de production, puis de direction commerciale. Sa curiosité insatiable et ses appétences de continu apprentissage le conduisent sur un remarquable parcours professionnel au sein de la Compagnie Pechiney. Après Gardanne, Saint-Auban, Alger, Paris, il revient aux sources en terminant sa brillante carrière à Salindres en 1980.

Sur le plan familial, Georges Sapède aura également connu de grandes joies : il a été père de cinq enfants, trois filles et deux garçons qui ont tous réussi leurs études : Hautes Etudes Commerciales, Sciences politiques, Ecole normale supérieure de Fontenay, Ecole supérieure de Géologie de Nancy, Médecine. La famille compte à présent onze petits-enfants. Georges Sapède avait deux frères dont l'un était devenu Missionnaire d'Afrique.

À la retraite, Georges Sapède s'installe à Nîmes où vit sa belle-famille mais il reste en contact avec le milieu industriel, commercial et culturel d'Alès.

Toujours actif, il crée un journal d'annonces gratuites. Reconnaisant ses grandes compétences, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alès lui confie alors diverses missions.

Il devient responsable de la section régionale de l'Association E.G.E.E. (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise). Cette association regroupe des cadres retraités qui mettent bénévolement leur expérience au service des petites et moyennes entreprises.

Profitant de l'éclectisme de son parcours, l'Ecole supérieure des Mines d'Alès lui confie l'enseignement du Bien Dire et du Bien Écrire aux futurs ingénieurs.

Renouant avec l'amour des lettres, il intègre le comité de rédaction du *Petit Cévenol* où il publie de nombreux articles. Il s'intéresse à l'histoire locale et, à travers les événements, ce sont les hommes qu'il étudie et qu'il met en lumière.

Sa production littéraire s'est concentré sur les monographies des personnages du territoire. Son humanisme l'amène ainsi à considérer que les hommes font les événements et l'histoire, qu'ils impriment la culture par le patient labourage fertile de leurs actions.

Georges Sapède est l'auteur de nombreuses publications : *Le Siège d'Alès par Louis XIII. La Peste de 1721. La guerre des Camisards. La fondation d'une École de Marine à Alès. La Symphonie cévenole de Vincent d'Indy. Le baron Jacques de Cambis. Le chimiste Jean-Baptiste Dumas.*

Il dresse également les portraits de Cévenols proches de Voltaire comme : Charles-Auguste de La Fare, Jean Cavalier, Antoine Deparcieux, La Baumelle, le poète Florian (ce cabri parmi les loups), le châtelain de Vézenobres : Charles-François de Calvières, le marquis Philippe-Charles de Villevieille.

Souhaitant promouvoir le berceau de sa culture, il fonde, avec des amis de la rédaction du *Petit Cévenol* et M. Romanet, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, une association ayant pour but de récompenser, par un prix en argent, un écrivain parlant des Cévennes : *Les Amis du Cabri d'Or.*

Figurent dans le jury de ce prix trois académiciens nîmois : M. le professeur Louis Leprince-Ringuet, président, MM. Aimé Vielzeuf et Christian Liger.

En 1984, il est élu correspondant de notre Compagnie et lui apporte la diversité de ses talents de chimiste, juriste, chef d'entreprise, écrivain, poète, et s'affirme comme un grand explorateur de l'âme humaine.

Deux années plus tard, en 1986, il est élu membre résidant pour succéder à un médecin humaniste apprécié de tous : Jean Paradis. C'est d'ailleurs en 1971 que le président Jean Paradis avait reçu le professeur Louis Leprince-Ringuet qui avait fait l'honneur de siéger à l'Académie en qualité de membre non résidant. Ami personnel de Georges Sapède, Louis Leprince-Ringuet avait assisté à sa réception.

Georges Sapède a présenté trois communications à l'Académie :

« *Un poète, un savant... passé et présent d'une Académie de province.* » Cette communication illustre la carrière du poète gardois Florian, membre de l'Académie française et de l'Académie de Nîmes. Elle a été prononcée lors de la séance publique de 1995, année de la présidence de Georges Sapède.

En 1998, sa communication est consacrée à *Jean-François Dougados, capucin-poète*.

En 2007, il présente une communication *Autour du testament de Denis de Banne, comte d'Avejan*.

En 2004, il publia son dernier livre, *Les poètes de l'An II, du Languedoc au Paris de la Révolution*, édité aux Presses du Languedoc.

Georges Sapède a largement été inspiré par la culture classique qui a formé son esprit et aiguisé son talent de grand narrateur, avec la rigueur propre à l'ingénieur pour le souci du détail méticuleux qui donne toutes ses nuances au portrait. Alertes et virtuoses, sa plume vous emporte et vous fait voyager, ses mots dessinent une fine dentelle d'expression.

Georges Sapède avouait une certaine inclination pour l'histoire, avec une prédilection pour Voltaire, dans l'œuvre duquel il a sans doute nourri son humanisme, avec l'éclairage du siècle des Lumières, cette liberté de penser et d'écrire, qui faisait dire à Voltaire « *j'écris pour agir* ». Nul doute qu'il aura également trouvé dans *Candide*, la faculté de revendiquer les conditions d'un bonheur immédiat « *hic et nunc* ». Dans l'exhortation à « *cultiver notre jardin* », il y aura puisé le sens de nos travaux académiques, les fruits de nos terres gardoises et languedociennes.

Les grandes pages de la vie de Georges Sapède célèbrent l'amour de sa terre natale, de sa culture et de son histoire. Sur sa terre d'élection, il a bâti, jour après jour, un temple intérieur aux colonnes de rigueur et d'exigence, dans lequel il a fait vivre toutes les personnalités qui ont influencé son existence et dont il nous a livré de brillantes monographies.

Faire l'éloge de Georges Sapède, c'est par nature le réduire à une évocation bien trop rapide, tant son action fut riche d'expériences sur le plan professionnel, féconde sur les terrains culturels et intellectuels. En évoquant Georges Sapède, il nous revient cette pensée de Fernand Braudel : « *les activités multiples réclament des talents multiples* ». Son passage à l'Académie aura permis de mieux révéler encore ses talents en leur donnant une finalité supplémentaire, celle de la quête de la connaissance et de sa transmission.

Voici plus d'une année que Georges Sapède nous a quittés, précisément le 31 janvier 2017, à l'âge de 97 ans alors qu'il venait d'être élu membre honoraire.

Cet éloge ne rend que plus cruelle son absence, plus regrettable de ne pas l'avoir rencontré. De ce manque naît la promesse de me confronter à la patiente hérédité qu'il m'a transmise, sans me connaître. Et ainsi faire vivre, cher Georges, par procuration, avec toute votre indulgence, votre mémoire en poursuivant le travail académique.

Pour conclure, à l'image des paroles qu'il tenait sur son prédécesseur, Jean Paradis, nous pouvons dire aujourd'hui avec reconnaissance : « *quel honneur pour l'Académie de l'avoir compté au nombre de ses membres et quel devoir pour elle d'en conserver et servir la mémoire* ».

Votre institution reçoit aujourd'hui une personnalité qui « *ne répond pas à ses critères habituels* » : vous accueillez, à nouveau, un ingénieur !

En prononçant ces mots, avec une certaine maladresse imputable aux trop nombreuses années d'asservissement au langage technique, j'ai le sentiment que ce qui est attendu ici n'est pas « *d'être académicien* » mais plus précisément « *de penser et agir en académicien* » et par le produit de nos actes académiques accomplir ainsi la mission de l'institution.

Il vous faudra donc me pardonner mes évidentes faiblesses en matière de sciences fondamentales et de lettres, l'amour de ces dernières ne me donnant pas le talent de les pratiquer à la hauteur d'un grand nombre d'entre vous.

L'ingénieur est au cœur de l'expérience du réel, une forme de passeur qui inscrit son action entre l'architecte et le gestionnaire. Si les racines de l'ingénierie remontent à la construction des engins de guerre, le savoir-faire de l'ingénieur s'est ensuite exprimé dans la marine, l'établissement des voies de transports, l'équipement du territoire au sens large, avec une forme d'âge d'or sous le règne de Louis XIV et du Colbertisme, avec les manufactures, les routes royales ou les grands travaux. Viennent ainsi spontanément à l'esprit les noms de Vauban pour ses fortifications, de Pierre-Paul Riquet avec le Canal du Midi dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle ou, plus proche de nous et de notre Académie, le remarquable Paulin Talabot qui s'illustra sur les chemins de fer et dont une statue en bronze célèbre la mémoire dans le hall principal de la gare de Nîmes.

Parmi les grands ingénieurs de notre territoire, Henri Pitot occupe une place particulière. D'abord parce qu'il a été un contemporain de la naissance de notre Académie au XVIII^{ème} siècle et ensuite parce qu'il s'est illustré dans divers domaines passés à la postérité comme le tube de Pitot destiné à mesurer la vitesse des fluides et qui équipe, avec des sondes éponymes, les avions.

Ingénieur des Etats du Languedoc, il a œuvré pour les aménagements de protection contre les inondations des cours d'eau locaux et a équipé de bornes le grand chemin royal entre Nîmes et Montpellier, comme le retrace une étude de Michel Lescure. Il s'est également illustré en bâtissant, en 1745, le pont routier adossé au Pont du Gard, sur le modèle du Pont Royal de Paris et l'aqueduc de Saint Clément à Montpellier, dénommé plus communément les Arceaux.

L'ingénieur, considéré comme bien moins prestigieux que les scientifiques ou les professeurs universitaires, est une forme de résistant : il identifie les contraintes, questionne les hypothèses, interroge la nature pour distinguer le possible de l'impossible, se situant souvent en ligne de crête, à la bordure du faillible, pour faire mentir les anathèmes « *cela ne fonctionnera jamais* ». Rares sont ceux qui, comme Gustave Eiffel, laissent leur nom à la postérité, car l'ingénieur est avant tout maïeuticien, un accoucheur d'ouvrages ou de méthodes qui, à l'image d'un catalyseur, s'efface une fois l'œuvre accomplie. A l'inverse, il reste dans les mémoires quand, malgré le soin réservé à l'accomplissement de sa tâche, l'ouvrage court à sa ruine, comme ce fut le cas pour le barrage de Malpasset, au-dessus de Fréjus, avec l'ingénieur André Coyne.

L'ingénierie ne saurait se limiter au seul objet de son expertise, elle est avant tout un support de finalité, elle donne du sens au métier et de la vocation aux esprits bien formés. L'ingénieur trouve sa voie à la croisée des grandes découvertes et s'impose comme un agent de transformation de la société qui préfigure et développe l'ère industrielle. Il participe ainsi aux grands progrès avec ses inventions, l'industrialisation, l'optimisation des processus et des productions et de leur coût qui ont permis de lutter contre la pénibilité du travail, d'améliorer le cadre de vie. Cette vision humaniste de l'ingénieur inspire la littérature, comme l'illustrent certains romans de Jules Verne, à l'image de l'ingénieur Cyrus Smith dans *L'île mystérieuse*.

Je souhaiterais maintenant centrer mon propos sur l'aménagement du territoire. Comme l'énonçait Aristide Dumont, brillant ingénieur précurseur des travaux conduits par Philippe Lamour

et les équipes de BRL, je cite : « *le seul but logique et moral que l'on puisse assigner à l'exécution des grands travaux publics est l'amélioration du sort du plus grand nombre* ».

Il sommeille, dans l'aménagement du territoire, une vision prospective qui peut confiner à la prophétie auto-réalisatrice. Ainsi, en assignant des destinations, en affectant des usages, en dotant ou ne dotant pas le territoire d'équipement, la prophétie du développement humain s'incarne ou se délite.

En plus de trente années d'exercice, j'ai appris, à hauteur d'homme, à dessiner des solutions d'aménagement, à collaborer avec différentes disciplines pour les mettre en œuvre, à les reconsidérer pour en corriger les erreurs et mieux les ajuster pour satisfaire les besoins immédiats et respecter les choix du futur.

Saint Exupéry éclaire le chemin de l'aménageur quand il affirme que « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible* ». C'est là tout la responsabilité et l'humilité de l'aménagement du territoire, que de travailler à rendre possible une vie partagée et équilibrée, respectueuse des milieux naturels, de leur pouvoir symbolique et de leur héritage culturel, tout en répondant aux besoins avec des solutions résilientes qui limitent les facteurs d'irréversibilité.

Ainsi, l'idée de dériver l'eau du Rhône pour favoriser le développement économique du Languedoc s'est affermi à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, avec les projets de l'ingénieur Aristide DUMONT, projet contrarié par une volonté publique fluctuante et par l'instabilité parlementaire de l'époque. Il aura fallu attendre la période de reconstruction du pays après la seconde guerre mondiale pour que puisse se concrétiser ce projet sous l'impulsion de Philippe Lamour et du gouvernement de Pierre Mendès-France.

Mais l'histoire de l'eau n'est pas un long fleuve tranquille et, plus proche de nous, nous pouvons songer au projet controversé du barrage de La Borie à Saint-Etienne Vallée Française, quand les Cévennes et des militants écologistes se sont érigés contre la réalisation de cet ouvrage de protection contre les inondations et de régulation du débit du Gardon d'Anduze. Fallait-il y voir une réminiscence de l'esprit de résistance Camisarde par rapport au bénéfice qu'en auraient retiré les habitants de la plaine ou, plus prosaïquement, la nécessité de faire émerger une nouvelle vision de l'aménagement du territoire, plus proche des préoccupations des populations locales, plus respectueuse aussi de la culture et de la puissance symbolique des lieux ? Autre temps, autre combat : la puissance publique ne peut plus réaliser un projet contre le territoire même au nom de l'intérêt général et de l'utilité publique, comme cela pouvait s'envisager à la génération précédente. La triste histoire du barrage de Sivens dans le Tarn le confirme encore.

En élargissant le champ de la réflexion, l'ingénierie de l'aménagement a évolué au fil du temps, au rythme de la prise de conscience du rapport que les hommes entretiennent avec l'espace qui les entoure et les besoins qu'ils doivent satisfaire, dans une approche polysémique.

Au-delà des premières bases de construction du lieu de vie, de sa sécurité et de ses facilités, l'équipement du territoire a rapidement évolué vers la capacité à se déplacer, pour des fins vivrières puis rapidement militaires pour ensuite s'élargir aux échanges, au commerce au sens large avec les grandes routes maritimes et les grandes voies terrestres.

L'espace s'est ainsi structuré, en même temps que naissaient et se développaient les civilisations comme en témoigne la richesse d'aménagement de la romanité ou de l'Égypte antique. Pareillement, les couronnes de l'ancien régime et la structuration de la France depuis Philippe IV Le Bel ont façonné notre territoire au gré des enjeux de pouvoir entre Paris et ses Provinces jusqu'à la naissance des Départements et des communes à la Révolution française qui ont suscité une nouvelle manière d'envisager l'équipement local.

L'approche plus globale d'aménagement du territoire s'inscrit dans une dimension culturelle récente du début du XX^{ème} siècle. Elle dépasse alors la notion d'équipement stricto sensu,

d'essence économique ou capitaliste, pour incarner plus largement une vision de politique publique. Les premières politiques structurées d'aménagement de l'ère industrielle se sont bâties ainsi dans des grands bassins comme celui de la Ruhr au sortir du premier conflit mondial, ou celui de l'aménagement territorial de la Vallée du Tennessee dans le cadre de la politique interventionniste de Roosevelt au sortir de la crise de 1929, ou encore en Grande Bretagne, avec le « town and country planning ».

En France, les fondations de l'aménagement du territoire s'ancrent dans la reconstruction du pays après le traumatisme de la seconde guerre mondiale, sur la base d'un constat sans appel dressé par le géographe Jean-François Granier dans son ouvrage « Paris et le désert français » publié en 1947. Sous l'impulsion d'Eugène Claudius Petit, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, naît le Plan National d'Aménagement du Territoire, qui a inspiré la création de six sociétés d'aménagement régional, dont la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc, devenue BRL.

L'aménagement de la France d'après-guerre, comme notre territoire languedocien, a de fait été influencé par les grands corps de l'administration d'Etat dont singulièrement une large partie avait œuvré en Indochine, dans le département de l'Algérie ou dans les protectorats du Liban, de la Tunisie, du Maroc, dans différents berceaux d'humanité, dans les terres fertiles comme dans les contrées les plus ingrates, dans l'objectif de favoriser le développement économique.

La vision planificatrice progresse alors avec l'action, pendant un demi-siècle, de la DATAR, la Délégation à l'aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

L'aménagement du territoire a été fortement influencé sur les 30 dernières années par deux évolutions d'échelle opposées, deux mises en tension. Tout d'abord, l'élargissement des décisions vers l'espace européen est devenu indispensable pour développer des coopérations inter-étatiques en soutien aux objectifs communautaires prioritaires. Il en a résulté la création de nombreux équipements d'intérêt européen, notamment pour les axes ferroviaires et routiers. Ensuite, un certain niveau de décision s'est déconcentré pour conduire à une plus forte proximité locale, avec les lois successives de décentralisation depuis 1972, 1982, 2004 et 2015 avec la loi NOTRe, et en parallèle les lois sur la coopération intercommunales de 1992 et 1999. Cette évolution législative a construit l'organisation des compétences des collectivités. Elle a aussi amené le citoyen à prendre conscience du nouveau cadre régional, qui n'est pas sa référence la plus naturelle, l'héritage culturel étant plutôt construit autour des communes et des départements.

Avec la loi NOTRe, nous glissons vers une nouvelle lecture de l'espace et son devenir, la République des territoires, soutenue précisément par la Banque des territoires, nouvelle désignation du cadre de soutien aux initiatives locales, portée par la Caisse des Dépôts et Consignations, depuis le 30 mai dernier. Cette évolution conjugue, en même temps, les moyens financiers de l'Etat jacobin et les initiatives de développement des collectivités territoriales, sous influence de girondinisme, avec de nouvelles approches de concertations et de gouvernances locales. L'enjeu est fondamental car il s'agit de lutter contre la fracture des quartiers et des territoires, sujet d'autant plus sensible que plus de 90% de la population vit en zone d'influence urbaine.

De la même façon que le bonheur ne se résume pas à l'absence de malheurs, l'aménagement du territoire ne peut se réduire à la seule correction d'inégalités et de déséquilibres. Aménager suppose avant tout l'émergence d'un grand dessein, d'une vision supportée par une adhésion collective, confortée par une contribution la plus éclairée possible des parties prenantes, notamment citoyenne, pour donner toute sa densité à la démocratie en action.

Contrairement à une certaine opinion répandue, la politique d'aménagement n'est pas univoque. Elle ne relève pas du choix unique ou d'un processus quelque part manichéen. Elle procède d'une production collective et subjective de sens, d'intérêt à agir, de relations entre les bénéficiaires. Elle conduit à s'interroger sur les impacts négatifs pour les éviter, sinon les réduire

ou les compenser. Le sujet est d'autant plus complexe que la transparence et l'élargissement de l'accès à l'information grâce au numérique, favorise une culture de l'opinion sur les projets et ouvre des tribunes d'expression potentiellement sous influence.

En un mot, l'aménagement du territoire est intimement associé à la vision qu'ont les individus d'eux-mêmes et de leurs cercles d'appartenance, ainsi que de leur capacité à y projeter leur désir d'avenir. Cette prise de conscience est également influencée par la distance qui les sépare des pouvoirs de décision, et des échelles de représentation dont ils ont la compréhension.

L'aménagement du territoire segmente l'espace sur la base de vocations assignées au nom de l'intérêt général, avec des sites réservés aux nuisances comme les champs d'expansion des crues, les sites de déchets, les sites industriels polluants, les sites de production d'énergie.

D'autres secteurs sont, quant à eux, réservés à la valorisation collective, comme les zones d'habitat, les zones agricoles ou les espaces naturels dont le niveau de protection varie entre la sanctuarisation totale ou la réglementation des activités et des usages autorisés pour en réduire la pression anthropique.

Sur une vision locale, la question de la légitimité de l'aménagement se pose au regard de ses nuisances avec une appropriation des causes par des collectifs, soutenue par des supports de croyances communes ou de droits auto-proclamés qui s'expriment pour favoriser des projets alternatifs, comme l'illustre la ZAD de Notre Dame des Landes.

Sur une approche plus globale, notamment sur le plan environnemental, l'échelle de réflexion devient internationale voire planétaire, comme pour les effets mondialisés des politiques énergétiques sur le climat. Dès lors, les choix des Etats Unis ou de la Chine deviennent proches de nous, compte tenu des conséquences locales qu'ils nous imposent. Il en découle une attente de participation aux décisions, d'où l'engouement pour le processus des COP (Conférence des Parties). Sur ce sujet, la COP21 a enregistré une grande audience à la hauteur des engagements pris et du grand nombre de signataires de l'accord de Paris, dans la tradition de la vision universaliste et humaniste de la France, héritée des Lumières.

Il convient aussi d'avoir pleinement conscience que si une politique d'aménagement favorise la production de richesses, elle tend à produire corrélativement des inégalités. En même temps que nous développons certains territoires urbains, nous asservissons d'autres espaces ruraux en leur assignant une fonction de fournitures de matières premières ou de productions des biens. Il ne s'agit pas, naïvement, de remettre en question le modèle mais, de façon plus pragmatique, d'envisager autrement la contractualisation territoriale, en concertation entre les acteurs, avec des dispositifs de régulation et de redistribution.

D'autres facteurs sont désormais au cœur des réflexions sur l'aménagement du territoire et la soutenabilité du développement comme la prise de conscience de la finitude de notre planète et de ses ressources, du niveau de pression acceptable pour assurer leur renouvelabilité. Il en découle une perception grandissante de la nécessité d'une régulation publique internationale, en capacité de légiférer et de décider pour le bien commun.

Nos aménagements dialoguent avec les voix du silence, avec les évocations du passé, avec les héritages pluriels de ceux qui ont peuplé le territoire, bien avant nous, et l'ont enrichi de leur parcours. Ils sont notre « présent du passé, notre présent du présent et notre présent du futur » pour citer Saint Augustin. Ils sont le vocabulaire de base qui servira la grammaire de l'aménagement des temps futurs.

L'aménagement du territoire est une aventure sans cesse recomposée, une œuvre en devenir, au diapason de nos craintes et de nos espoirs, qui érigent des murs et des barbelés lorsque les peuples ont peur des invasions ou jettent des ponts entre les rives quand ils souhaitent coopérer et grandir ensemble.

Au-delà de cette rapide et donc réductrice mise en perspective, je souhaiterais maintenant situer l'aménagement du territoire à l'image des travaux de l'Académie, en citant différentes disciplines qui concourent à une fertilisation croisée de la réflexion de l'aménageur pour mieux en féconder la vision.

Tout d'abord, l'apport de l'**historien** est majeur. Pour l'illustrer, nous pouvons citer les travaux d'un académicien remarquable, Emmanuel Le Roy Ladurie, et son travail sur « l'histoire du climat depuis l'an mil ». Il a notamment étudié les crues du Gard avec une recherche de datation et de leur extension géographique, sur la base des dépôts laissés dans les grottes de la vallée des gardons, ce qui a permis de mesurer ces événements hydrologiques en complément des annales écrites qui se sont développées plus tardivement. Les travaux de recherche de l'académicien Guilhem Fabre peuvent également être cités pour leur précieux éclairage sur l'empreinte de l'eau au fil du temps sur notre territoire. L'histoire nous éclaire aussi sur les premiers gestes d'aménageur qui ont forgé l'esprit des hommes dès lors qu'ils se sont sédentarisés, avec le développement de l'agriculture et de l'élevage ainsi que la création de lieux de vie pour vivre en communauté. Les civilisations précolombiennes, amérindiennes, les civilisations égyptiennes, grecques, romaines ont progressivement amené de l'industrie et de l'art dans la faculté d'aménager le cadre de vie. Nous pouvons également citer les apports fondamentaux de l'historien Fernand Braudel sur les différentes dimensions d'espaces et de temps pour comprendre les dynamiques d'aménagement de notre bassin méditerranéen.

Un autre apport essentiel convient d'être mis en exergue, celui du **géographe**. Ainsi, les travaux d'un académicien voisin de Montpellier, Jean-Paul Volle, interrogent la planification durable du territoire, avec une thèse intitulée « *Ville et région : approches de la question urbaine en Bas-Languedoc.* ». Anciennement, l'acte d'aménager a distingué la constitution d'un « *espace utile* » au développement et la délimitation, en creux, d'un « *territoire inutile* » réservé à la nature et sans bénéfice des services nécessaires à son développement. Cette approche fonctionnelle a été particulièrement développée lors des démarches coloniales de l'occident, pour apporter les richesses et les matières premières sur le continent, puis pour assurer des capacités de production décentralisées dans une internationalisation des échanges.

Cette vision inspira notamment les politiques d'aménagement soutenues par la France au Maroc, sous l'égide du Résident Général Lyautey qui divisa le protectorat en « Maroc utile » et en « Maroc inutile ». Cette organisation a privilégié une maritimisation de l'économie marocaine au bénéfice de la métropole française, avec la production de phosphate et le développement d'une agriculture d'exportation, laissant en déshérence des territoires, porteurs de potentielles instabilités politiques, comme le confirment de récentes études.

Sur un autre plan, l'apport de l'**archéologie** est fondamental pour éclairer les chemins du passé et nous rappeler que les terrains dans lesquels nous fondons nos ouvrages ne sont jamais des sols vierges. Cette discipline rappelle à l'ordre les aménageurs trop pressés ou les ingénieurs trop centrés sur leur technicité. Elle les invite à élargir le compas de leur pensée pour mieux voir, mieux comprendre l'histoire du territoire. Elle renseigne aussi sur ce qu'il faut d'abord savoir ne pas faire, en montrant par exemple comment les hommes ont sans cesse corrigé leurs aménagements pour les adapter face aux risques naturels.

L'archéologie nous ouvre une fenêtre de lecture sur près de 8 000 ans de construction de l'espace par l'homme, depuis l'âge de la pierre taillée. Depuis le néolithique, avec la généralisation progressive de l'agriculture l'homme marque son empreinte sur le territoire et le modèle, à plus grande échelle, en même temps qu'il construit ses civilisations, comme en témoignent les vestiges de l'Egypte ou de l'empire romain. L'analyse archéologique apporte ainsi une lecture autonome du passé de l'aménagement qui vient compléter la production écrite et subjective des témoignages de l'époque que propose l'historien.

Sur les cinquante dernières années, l'archéologie s'est émancipée du champ des objets et des monuments pour s'emparer de celui de l'espace et de la compréhension de l'homme dans son

environnement au sens global. Avec la mise en œuvre des obligations relatives à l'archéologie préventive, aux diagnostics et aux fouilles, un nouveau voile a été levé pour mieux comprendre la relation de l'homme à son territoire.

La manière de regarder le passé et de le comprendre a également évolué au fil du temps, pour mieux prendre en considération l'évolution parallèle des paysages et des sociétés.

Une autre discipline influence l'action de l'aménageur : la **sociologie** ou, au sens plus académique, les sciences humaines et sociales. Elles nous donnent à comprendre les interactions entre les parties prenantes dans le processus de réalisation d'un projet. Elles éclairent les conflits entre porteurs d'intérêts, et interrogent les écarts possibles entre la légalité et la légitimité d'un aménagement, entre l'intérêt à agir et la défense de valeurs. Elles nous accompagnent sur les processus d'acceptation et de médiation pour trouver une solution dans le maquis des antagonismes. Pour l'illustrer, si les aménagements initiés par Philippe Lamour apparaissent aujourd'hui d'une évidente nécessité, leur réalisation a pourtant rencontré nombre de conflits avec des intérêts divergents, entre les tenants d'une viticulture traditionnelle et ceux qui voulaient tirer les bénéfices de nouvelles filières industrielles et permettre la croissance démographique grâce à une ressource en eau durable et sécurisée. Les réunions locales avec la profession agricole furent rudes pour ne pas dire violentes avec des peintures « Non au Canal en Costières » sur les murs des mazets et des menaces physiques sur Philippe Lamour.

Sur une autre facette de la sociologie, la création des aménagements a aussi été à l'origine de grandes épopées techniques et technologiques, devenus ensuite de grands récits sur le savoir-faire national, une fierté collective à apporter des solutions utiles pour le plus grand nombre. En même temps que s'élevaient les grands ouvrages, se construisait la communauté de ceux qui les avaient bâtis et qui souhaitaient mettre leurs compétences au service du développement à l'international, dans la tradition française universaliste.

Si le temps nous était donné, nous pourrions convoquer les **sciences politiques** pour exprimer que l'acte d'aménager procède précisément d'une vision politique sur la manière d'envisager les relations entre l'utilité publique, les initiatives privées et la satisfaction des besoins des citoyens. Nous pourrions alors évoquer les évolutions des politiques d'aménagement qu'elles s'adressent aux cœurs de ville ou aux espaces ruraux, ou à la nouvelle façon d'envisager la République des territoires.

Nous pourrions aussi évoquer la contribution **des juristes**, et plus largement des producteurs de droit et de normes, qui apportent du cadre, de l'équité et de l'équilibre entre les intérêts, avec l'apport fondamental du droit romain et, plus proches de nous, des codes issus de l'époque napoléonienne.

Avec plus d'audace, nous pourrions questionner **la philosophie** car l'acte d'aménager le territoire pose intimement la question fondamentale du rapport de l'homme avec la nature, de son rapport au monde, de ses relations avec l'autre et donc de la confrontation avec soi-même, ses désirs, ses craintes, ses espoirs, sa finitude.

Pour finir, je souhaiterais ouvrir une dernière fenêtre sur une dimension **prospective**. Parmi les sujets en débat, se pose la question de la réappropriation que pourront faire les générations futures de l'état aménagé dont ils héritent, en fonction de ses potentialités ou de l'évolution du contexte.

L'aménagement du territoire est le marqueur d'une époque, qui peut évoluer au fil du temps et se métaboliser comme l'illustrent les nouveaux aménagements des docks de Marseille, les nouveaux quartiers de San Francisco destinés à revitaliser les espaces défavorisés ou encore l'émergence de nouveaux projets d'agriculture urbaine en gestion locale pour réinventer la ville de Détroit en faillite après l'ère du motorcity d'Henri Ford et de General Motors.

Parmi les grandes interrogations, pour ne pas dire préoccupations pour l'avenir, le changement climatique occupe une place désormais essentielle. A l'image des constats établis à la COP21,

nous pouvons affirmer que nous sommes la première génération à en percevoir les effets tangibles et l'une des dernières générations à pouvoir infléchir le modèle qui conduit à l'irréversibilité d'une partie de la vie sur terre.

La résilience devient une exigence, un facteur essentiel pour optimiser les solutions d'aménagement afin qu'elles n'obèrent pas les choix futurs ou qu'elles rendent possibles leurs reconversions. Nous pouvons dès lors parler de « décisions sans regret » pour qualifier les options qui demeurent pertinentes quelque soient les évolutions futures du climat.

Nous devons également raisonner avec l'épuisement des matières premières, notamment les énergies fossiles, les terres rares, les matériaux essentiels à la vie du grand nombre sur terre comme le sable de construction qui s'épuise et ne pourra répondre durablement à la demande. Nous savons aujourd'hui qu'à mi-août, chaque année, nous avons consommé ce qui est facilement renouvelable sur la planète, ce qui confirme qu'il nous faut impérativement revisiter notre modèle d'aménagement pour le rendre plus soutenable et analyser les projets en intégrant le cycle de vie complet.

Notre vision de l'aménagement du territoire doit se renouveler, à la fois en tirant le fruit des expériences passées et en prenant en considération les nouvelles exigences d'une planète dont la finitude est acquise, dont la population aura été multipliée par 6 en un siècle et demi, évoluant de 1,7 milliard d'habitants en 1900 à près de 10 milliards en 2050.

Parallèlement à la prise en compte du changement climatique, l'avènement de l'ère digitale amène aussi à reconsidérer l'acte d'aménager. Comme la main a influencé l'esprit par le champ de ses possibilités, le numérique et le big data aujourd'hui ouvrent de nouveaux espaces qui vont également modifier notre relation au monde.

Nous avons désormais la faculté de pouvoir produire des données complexes, de pouvoir documenter des scénarii et calculer des tendances, de pouvoir communiquer les résultats instantanément à destination d'un très grand nombre de personnes. Cette opportunité change la présence à soi, notre conscience et nous détermine. Elle devient un outil d'autonomisation en nous responsabilisant sur ce que nous pouvons ou devons faire avec les données produites et transmises, alors qu'auparavant ces données n'existaient pas ou étaient réservées exclusivement à des acteurs titrés. Elle ouvre aussi un champ considérable d'interactions entre les acteurs, autant de facultés d'échanges et donc de gisements de potentialités de coopération. Elle rend possible une action citoyenne globale avec des temps de réaction très rapide, ce qui modifie nécessairement les modalités d'intervention des autorités publiques en les obligeant à plus de transparence sur leurs actions et à une obligation d'en rendre compte. Cette opportunité nouvelle crée aussi la possibilité de mieux co-agir avec de nouveaux modes de collaboration.

L'ère digitale ouvre les portes d'un monde dématérialisé infini et marque symboliquement, en même temps, la fin des terra incognita, qui auront toutes été référencées, mises en modèles numériques ... Alors restera t'il une nouvelle terra incognita : réinventer « l'homme nouveau » qui devra conjuguer les espaces de vie matériels et dématérialisés, nouvel enjeu de l'aménagement du territoire.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que l'aménagement du territoire est une magnifique aventure interdisciplinaire, dont il serait bien imprudent de confier les intérêts aux seuls ingénieurs !

Je vous remercie pour votre patiente et indulgente écoute.